

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 39 (1913)
Heft: 14

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin technique de la Suisse romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

RÉDACTION : Lausanne, 2, rue du Valentin : Dr H. DEMIERRE, ingénieur.

SOMMAIRE : *Faucille et St-Amour-Bellegarde*, par F. Reverdin, ingénieur. — *Théorie du coup de bélier*, par Lorenzo Alliévi, ingénieur (suite). — *Transformation des immeubles « Ancienne Poste » et Pochon frères, place St-François et place Centrale, à Lausanne (pl. 8 et 9)*. — *De la responsabilité professionnelle des architectes et des ingénieurs*, par le Dr Max-E. Porret (suite et fin). — Lausanne et Lucerne. — Circulaire à tous les architectes ayant demandé le programme de concours du « Palais fédéral de Justice, à Lausanne ». — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : Demande d'emploi.

Faucille et Saint-Amour-Bellegarde

par F. REVERDIN, ingénieur.

La presse vient de donner les conclusions auxquelles est arrivée, après plus d'une année d'études, la Commission que le Ministre des Travaux publics de France, M. Jean Dupuy, avait chargée d'examiner les moyens d'améliorer les communications entre Paris, Genève et la Savoie. Lors du dernier changement de ministère, le nouveau titulaire des Travaux publics, M. Thierry, avait confirmé cette Commission. Elle se composait de MM. Meunier, président; Schœndœrffer, de Volontat, Barrand, Caldaguès et Robert, pour les Travaux publics; Gout et de Béarn, pour les Affaires étrangères; Luquet et Renaudin, pour les Finances.

Voici le texte officiel de ces conclusions :

1° En ce qui concerne l'influence de l'ouverture de la ligne Frasne-Vallorbe sur les relations Paris-Genève et Paris-Annemasse, que cette ouverture, bien qu'elle réalise une diminution de parcours très appréciable, qui est respectivement de 49 et 36 kilomètres pour chacun des itinéraires, n'aura pas nécessairement pour conséquence de détourner une partie importante du trafic voyageurs de l'itinéraire actuellement suivi par ce trafic;

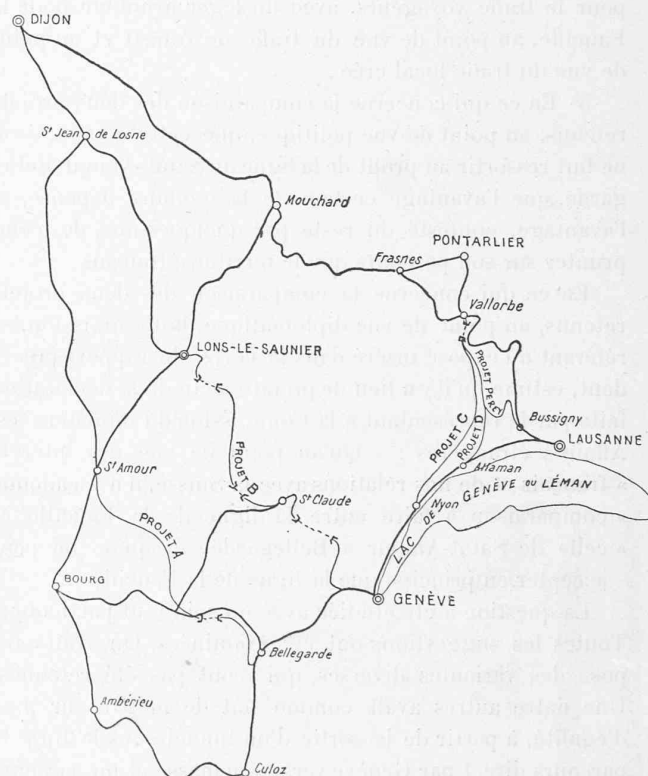
Qu'elle n'aura aucune influence sur le parcours des marchandises, et que, par conséquent, la situation nouvelle créée par l'ouverture du Frasne-Vallorbe ne paraît pas justifier, dans l'état actuel, les sacrifices pécuniaires considérables que comporte l'exécution de l'un quelconque des projets envisagés pour y remédier;

2° En ce qui concerne les conclusions possibles pour améliorer les relations Paris-Genève et Paris-Annemasse :

Que les deux seuls projets susceptibles d'être pris en considération sont : le projet dit de la Faucille, avec rampes de 15 ‰, et le projet dit de Saint-Amour-Bellegarde, avec rampes de 15 ‰, à l'exclusion de toutes les autres solutions proposées :

Que ces deux projets paraissent exécutables et ne semblent pas devoir présenter, au point de vue technique, de difficultés plus considérables que celles rencontrées dans la percée des grands souterrains alpins exécutés jusqu'à ce jour;

Que, notamment, les difficultés provenant de l'élévation de la température et de la dureté des roches seront moins



LÉGENDE : Projet A : St-Amour-Bellegarde. Projet B : Lons-le-Saunier-Genève. Projet C : Yvonand-Vallorbe. Projet D : Aubonne-Vallorbe.

dres, mais que celles résultant de venues d'eau importantes pourront être très grandes dans l'un comme dans l'autre projet;

3° En ce qui concerne la dépense, qu'on peut admettre que le projet de la Faucille coûtera 144 millions sur lesquels la ville de Genève s'est montrée disposée à prendre 20 millions à sa charge, ce qui ramènerait la dépense pour la France à 124 millions;

Que le projet de Saint-Amour-Bellegarde coûtera 90 millions entièrement à la charge de la France, somme qui sera portée à 106 millions entièrement à la charge de la France, si l'on y ajoute la dépense à faire pour réaliser le raccourci Dijon-Seurre, et à 110 millions, avec l'addition des améliorations de la ligne de Bellegarde à Annemasse;

Etant bien entendu — et la Commission insiste sur ce point — que les chiffres qui viennent d'être donnés com-